

CORSIC'AGROPOLE

Siège social : Ldt. Pianicce – Pôle Agronomique – 20230 San Giulianu

**ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2018**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Alain SEFFAR

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes - Expert Judiciaire
Ltd. Pastoreccia – ZAE Erhajolo – 20600 BASTIA – Tél : 04 95 32 83 10 – Fax : 04 95 31 30 94

CORSIC'AGROPOLE

Siège social : Ltd. Pianicce – Pôle Agronomique – 20230 San Giulianu

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes

De l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 20 juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CORSIC'AGROPOLE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de CORSIC'AGROPOLE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

L'Association CORSIC'AGROPOLE a bénéficié d'une subvention de la CTC d'un montant global de 538 500 €. Il a été décaissé par la Collectivité de Corse 80 % de la somme attribuée. L'Association a constaté dans ces comptes la somme de 430 000 €. Dans un rapport intermédiaire, en date du 30 juin 2019, la CTC a constaté que, sur la somme encaissée, CORSIC'AGROPOLE n'avait engagé les dépenses qu'à hauteur de 354 261,88 €, mettant ainsi en évidence un trop perçu de 75 738,12 €. Cette somme devant être restituée en tout ou partie, aucune provision n'a été comptabilisée par l'Association.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Votre Association a constaté dans le compte de résultat, l'amortissement des subventions pour un montant de 522 009 €. Nous avons examiné les modes d'amortissement retenus ainsi que la permanence des méthodes

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Alain SEFFAR

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes - Expert Judiciaire
Ldt. Pastoreccia – ZAE Erbajolo – 20600 BASTIA – Tél : 04 95 32 83 10 – Fax : 04 95 31 30 94

mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Aux membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 223-17 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice et visée aux articles L 225-38 du Code de commerce.

Fait à Bastia le 14 novembre 2018
Le Commissaire aux Comptes
Alain SEFFAR
SEFFAR Alain
37, Boulevard Paoli
20200 Bastia
Imprimeur : [illegible]

CERFRANCE Haute-Corse

15 Avenue Jean Zucarelli

20200 BASTIA

04.95.34.90.60

Société ASSOCIATION CORSIC'AGROPOLE

C/O AREFLEC

Lieu dit PIANICCE

20230 SAN GIULIANO

Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Activité principale de l'entreprise : Autres organisations d'adhésion volontaire

Société ASSOCIATION CORSIC'AGROPOLE

C/O AREFLEC

Lieu dit PIANICCE

20230 SAN GIULIANO

COMPTES ANNUELS

CERFRANCE Haute-Corse

15 Avenue Jean Zucarelli

20200 BASTIA

04.95.34.90.60

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Autres						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	400 000		400 000	400 000		
	Aménagements fonciers						
	Constructions	11 057 765	1 659 075	9 398 690	9 951 715	553 025	5.56
	Installations techniques, matériel et outillage	12 653	1 872	10 781	1 774	9 007	507.70
	Autres immobilisations corporelles	131 440	62 532	68 908	37 613	31 296	83.21
	Animaux reproducteurs et de services						
	Plantations pérennes, autres végétaux en terre						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (1)							
Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres	3 023		3 023	3 023			
TOTAL II	11 604 881	1 723 479	9 881 402	10 394 124	512 722	4.93	
ACTIF CIRCULANT	Biens vivants et en cours (cycle long)						
	Animaux						
	Avances aux cultures						
	Autres en cours (biens et services)						
	Biens vivants et en cours (cycle court)						
	Animaux						
	Avances aux cultures						
	Autres en cours (biens et services)						
	Stocks						
	Approvisionnements et marchandises						
	Produits finis						
	Autres produits						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2)						
	Clients et Comptes rattachés	19 898		19 898	29 537	9 639	32.63
	Autres clients (convention compte courant)						
	Etat - TVA et taxes assimilées	18 973		18 973	11 756	7 217	61.39
	Associés (comptes - courants)						
	Autres créances	102		102	8 770	8 668	98.83
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	374 191		374 191	149 288	224 903	150.65	
Charges constatées d'avance (2)	4 654		4 654	4 411	243	5.51	
TOTAL III	417 819		417 819	203 763	214 056	105.05	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	12 022 699	1 723 479	10 299 221	10 597 887	298 666	2.82	

(1) Dont à un an et moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	21 553		21 553			
	Report à nouveau	12 207		29 326		41 533	141.62
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	102 147		41 533		60 614	145.94
	Subventions d'investissement	8 936 209		9 277 557		341 348	3.68
	Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées						
TOTAL I	9 072 115		9 311 316		239 202	2.57	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	TOTAL II						
DETTES	Dettes financières (1)						
	Emprunts fonciers (établissements de crédit)	1 095 812				1 095 812	
	Autres emprunts et dettes (établissements de crédit)						
	Associés (comptes - courants bloqués)						
	Concours bancaires courants						
	Découverts bancaires						
	Autres	901		1 103 896		1 102 995	99.92
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Autres dettes						
	Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	86 383		55 567		30 817	55.46
Autres fournisseurs d'exploitation (convention de compte - courant)							
Etat - TVA et taxes assimilées	3 186		4 873		1 687	34.61	
Autres dettes fiscales et sociales	40 479		121 985		81 506	66.82	
Associés (comptes - courants)							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	344		250		94	37.78	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	TOTAL III	1 227 106		1 286 570		59 464	4.62
	Ecart de conversion passif (IV)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	10 299 221		10 597 887		298 666	2.82

(1) Dont à plus d'un an
Dont à un an et moins d'un an

1 096 713 1 103 896

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	Ventes	Variations d'inventaire	Total			Euros	%
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises							
Ventes et variation d'inventaire (biens et services)							
Animaux							
Produits végétaux							
Produits animaux							
Produits transformés							
Travaux à façon	79 500		79 500	85 399		5 899	6.91
Autres produits	7 670		7 670	4 934		2 736	55.44
En cours de production (biens et services)							
Total	87 170		87 170	90 333		3 163	3.50
Production immobilisée et autoconsommée							
Indemnités d'exploitation			458 335	317 663		140 672	44.28
Subventions d'exploitation							
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			580	677		97	14.29
Autres produits d'exploitation			4	326		322	98.85
Total des Produits d'exploitation (I)			546 088	408 998		137 090	33.52
Charges d'exploitation	Achats	Variations de stocks	Total				
Marchandises							
Approvisionnements							
Engrais et amendements							
Semences et plants							
Produits de défense des végétaux							
Aliments du bétail							
Produits de défense des animaux							
Produits de reproduction animale							
Emballages							
Combustibles							
Carburants et lubrifiants							
Autres approvisionnements							
Total							
Achats d'animaux							
Autres achats et charges externes (sauf animaux)			184 305	177 621		6 683	3.76
Impôts, taxes et versements assimilés			12 778	580		12 198	NS
Salaires et traitements			88 457	70 027		18 430	26.32
Charges sociales			33 945	26 692		7 253	27.17
Dotations d'exploitation							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			574 277	568 509		5 768	1.01
Pour charges à répartir : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux provisions							
Sur actif circulant : dotations aux provisions							
Pour risques et charges : dotations aux provisions							
Autres charges d'exploitation			361	258		102	39.64
Total des Charges d'exploitation (II)			894 121	843 687		50 434	5.98
1. Résultat d'exploitation (I-II)			348 033	434 689		86 656	19.94

Chiffre d'affaires
dont exportation

87 170 90 333

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits d'exploitation (I)	546 088		408 998		137 090	33.52
Charges d'exploitation (II)	894 121		843 687		50 434	5.98
1. Résultat d'exploitation (I-II) (3)	348 033		434 689		86 656	19.94
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions						
Transferts de charges financières						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III						
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	50 872		45 259		5 612	12.40
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV	50 872		45 259		5 612	12.40
2. Résultat financier (III-IV)	50 872		45 259		5 612	12.40
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV) (3)	398 905		479 948		81 044	16.89
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			960		960	100.00
Produits des cessions d'éléments d'actif						
Part de subventions virées au résultat	522 009		517 224		4 785	0.93
Reprises sur provisions (1)						
Transferts de charges exceptionnelles						
Total V	522 009		518 184		3 825	0.74
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 900		1 900	100.00
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés						
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 312		262		1 050	400.93
Dotations aux amortissements et aux provisions (2)						
Total VI	1 312		2 162		850	39.32
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	520 697		516 022		4 675	0.91
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	30 646		4 641		26 005	560.33
Total des produits (I+III+V)	1 068 098		927 182		140 916	15.20
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII) (3)	976 951		895 749		81 202	9.07
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges) (3)	91 147		31 433		59 714	189.97

(1) Dont reprises sur provisions réglementées

(2) Dont dotations aux provisions réglementées

(3) Compte tenu, le cas échéant, d'une rémunération conventionnelle du travail de l'exploitant